



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 51006

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la nécessité de créer un « ordre national de la profession infirmière ». La profession d'infirmier est la profession de santé la plus importante en nombre et joue un rôle très important dans le domaine de la santé. Or les infirmiers ne disposent pas de structure nationale les rassemblant, bien que la très grande majorité d'entre eux soit favorable à la création d'un ordre national. Cette structure, si elle était mise en place, viserait à rassembler l'ensemble des professionnels, à actualiser la formation des règles professionnelles et contrôler leur application et à gérer l'ensemble de l'exercice professionnel, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique. De plus, si cet ordre venait à voir le jour, la France deviendrait la première section nationale au Conseil international des infirmiers. Aussi demande-t-il à M. le ministre de lui indiquer si l'on ne pourrait pas envisager une telle création.

Données clés

Auteur : [M. Nicolin Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51006

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2025